



CONFÉDÉRATION DES HOPITAUX GÉNÉRAUX

COLLECTIF DES SYNDICATS DE PRATICIENS HOSPITALIERS

Dr P. FARAGGI
Président

↳ **CHG** : Confédération des Hôpitaux Généraux
❖ **FNAP** – Fédération nationale des praticiens des hôpitaux généraux
Dr G. Eschemann
❖ **SNBH** – Syndicat national des biologistes des hôpitaux
Dr G. Pinon
❖ **SNMARHNU** – Syndicat national des anesthésistes réanimateurs des hôpitaux
Dr M. Vignier
❖ **SPH** – Syndicat des psychiatres des hôpitaux
Dr P. Faraggi
❖ **SYNGOF** – Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France
Dr Cousin
❖ **S.P.F.** – Syndicat des psychiatres français
Dr P. Staël

↳ **AMUHF** : Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France
Dr P. Pelloux

↳ **SNPH-CHG** : Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux - *Dr B. Devergie*

↳ **UPHP** : Union Nationale des Syndicats de Médecins des Hôpitaux Publics
Dr F. Douchain

↳ **CFE-CGC** : Union Syndicale CFE-CGC des Médecins Hosp. et H.U.
Dr G. Dauptain

↳ **USP** : Union Syndicale de la Psychiatrie
Dr P. Paresys

Cadillac, le 21 septembre 2005

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les 33000 médecins hospitaliers vont découvrir avec stupeur que sans aucune concertation se prépare une réforme de l'IRCANTEC de nature à détériorer dès les prochaines années et de plus en plus sévèrement, leurs conditions de retraite qui n'étaient déjà pas particulièrement favorables.

Sont en effet au programme de cette réforme :

- augmentation des cotisations
- diminution de la valeur du point
- baisse du taux de remplacement
- la baisse des pensions qui en résultera sera aggravée par le double décrochage mis en place d'abord vis-à-vis de l'évolution des salaires et dans ce projet, partiellement par rapport à l'évolution des prix.

Nous sommes d'autant plus indignés que dès la réforme du régime général des retraites en 2003, nous avons sollicité tant l'IRCANTEC que ses différents ministères de tutelle et particulièrement le Ministère des Affaires Sociales afin que les nécessaires adaptations du régime Ircantec puissent s'établir en concertation avec les intéressés : en prenant en compte tout particulièrement les besoins spécifiques des médecins hospitaliers qui contrairement à la plupart des autres ayants droit cotisent tout au long de leur carrière à ce régime de retraite complémentaire.

S'il se confirmait que des décisions lourdes de conséquences pour le niveau des retraites des médecins hospitaliers et pour l'attractivité des carrières médicales à l'hôpital étaient sur le point d'être actées sans concertation et sans les indispensables mesures compensatoires qui tiennent compte des conditions particulières d'activité et de retraite des médecins hospitaliers, la colère des praticiens serait à la mesure du préjudice et se traduirait immédiatement en terme de mobilisation et d'actions .

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Monsieur le Premier Ministre à l'assurance de ma haute considération.

Docteur P. FARAGGI,
Président de la CHG